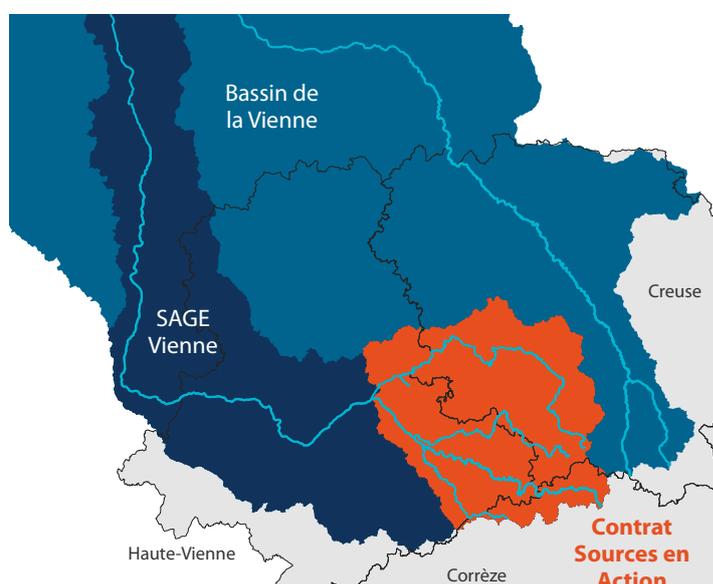


Le programme « Sources en action » : retour sur plusieurs années d'actions

Les prémices de ce contrat territorial ont été initiés en 2007. Le premier programme a été signé en 2011 et rassemblait 17 porteurs de projets. Cette première programmation a permis la réalisation de 500 actions pour un montant total de 4,8 millions d'euros. Après deux années de bilan, diagnostics et réflexions, le contrat a été renouvelé en 2017 pour une deuxième version.

Une seconde version qui impliquait 25 maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de 800 actions sur la base d'un budget prévisionnel de 12,3 millions d'euros.

Sources en action, dans sa seconde édition, s'est achevée fin 2021 pour entrer dans une phase de transition, dont le bilan succinctement présenté ci-après, complété d'une révision des stratégies, enjeux et objectifs, conduira à la troisième mouture du programme pour début 2024.



Un territoire riche mais fragile

Malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques du bassin de la Vienne amont, comme l'atteste notamment le ruisseau du Pic labellisé « Site Rivières Sauvages », et la présence d'une part significative de masses d'eau en bon ou très bon état dans l'état des lieux du SDAGE, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par des aménagements ou des pratiques concourant à la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, à la diminution des débits estivaux, à la régression des zones humides, l'ensablement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Ces milieux de têtes de bassin versant requièrent une attention particulière et forte et doivent être protégés, restaurés et gérés durablement pour qu'ils restent le support d'une diversité biologique caractéristique du territoire et qu'ils assurent la pérennité des usages locaux et en aval.

Carte d'identité du territoire

1 Région (Nouvelle-Aquitaine)
3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)
91 communes
46 500 habitants
3338 km de cours d'eau / 55 masses d'eau
1055 plans d'eau / 784 obstacles à l'écoulement
2181 km² de surface (10 % du bassin de la Vienne)
23,2 km² de zones humides (10,6 % du territoire)
1 107 km² de surface boisée (51 %)
820 km² de Surface Agricole Utile (38% du territoire dont 92 % en prairie)
1230 exploitations agricoles.
Orientation principale du territoire : polyculture
élevage extensif et plantations sylvicoles

Pour en savoir plus, se référer à l'annexe n°1 :
Note méthodologique « caractéristiques et spécificités du territoire »



Le bilan financier

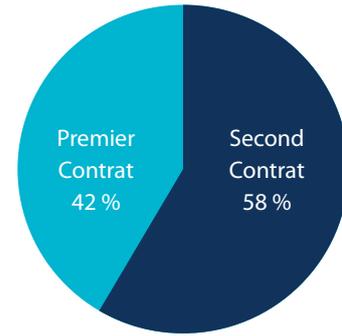


Pour en savoir plus, se référer aux annexes n°2 et 3 : « Bilan et atlas cartographique du second contrat »

Depuis 2011, environ 11,5 millions d'euros ont été investis sur le territoire des têtes de bassin de la Vienne, dans le but de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des 55 masses qui le constitue.

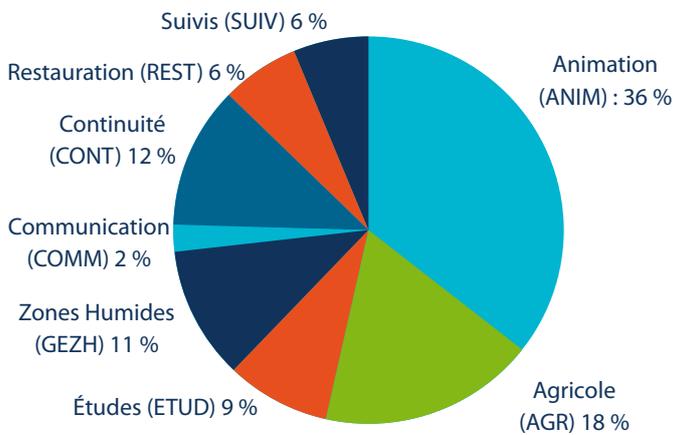
Durant le second contrat, se sont près de 6,7 millions d'euros qui ont été injectés sur le territoire pour mettre en œuvre 800 opérations de restauration des milieux aquatiques et pour financer l'animation et la communication qui accompagne ces travaux. Le taux de réalisation (montant réalisé / montant ajusté) est de 70 %.

Les opérateurs et prestataires de ces actions sont majoritairement locaux (siège social basé dans l'un des trois départements du contrat), à hauteur de 86 %.

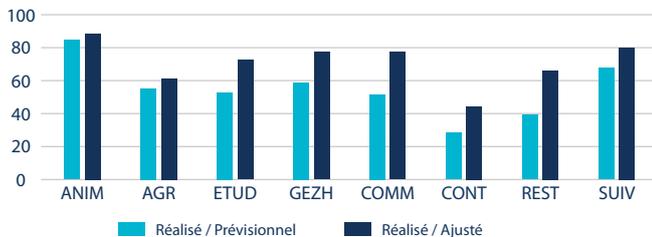


Répartition des dépenses entre les deux contrats

Quelques constats



Répartition des dépenses par thématique d'action



Taux de réalisation par thématique

■ Les besoins en animation sont primordiaux pour la recherche et la mise en œuvre d'actions. Le contrat permet l'embauche d'environ une dizaine de temps pleins sur le territoire, qui doivent être maintenus voire renforcés dans l'objectif d'un troisième contrat ambitieux.

■ Les montants ajustés chaque année sont beaucoup plus précis que les montants prévisionnels, ce qui peut témoigner d'une difficulté de programmation sur le long terme.

■ Bien que la restauration de la continuité écologique présente une part non négligeable des dépenses du contrat (12 %), son taux de réalisation est moyen (45 %). Cette thématique est en effet très complexe : réglementation fluctuante, désengagement politique, coût...

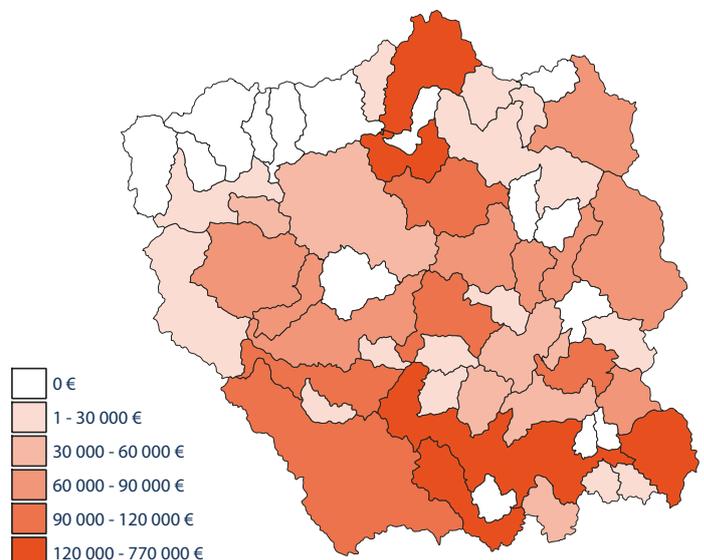
■ Les actions en lien avec la sylviculture sont peu représentées, alors que le territoire est fortement concerné par la forêt.

■ Les suivis (bio-physico-chimiques) réalisés permettent d'une part de s'assurer de l'effet bénéfique des opérations mises en œuvre ; d'autre part, permettent de justifier la nécessité d'aménager ou restaurer les milieux sur certains territoires.

Durant ce second contrat, seize masses d'eau n'ont pas bénéficié d'actions, elles sont majoritairement situées sur la partie Nord-Ouest du territoire (masses d'eau orphelines de structure GEMAPI, intégration du SABV en 2020...). Onze masses d'eau n'ont pas été concernées par des travaux depuis le premier contrat, il s'agit de masses d'eau plans d'eau ou de masses d'eau en très bon ou en bon état écologique, non visées prioritairement par les objectifs du contrat.

En revanche, ces masses d'eau ont pu bénéficier d'opérations d'animation et de communication (actions non localisables). Des opérations ont également eu lieu sur tout le territoire du contrat mais en dehors de cet outil, via d'autres dispositifs et financements.

La part d'actions prioritaires et localisables s'élève à 67 % du montant investis durant le contrat. Les 80 % ne sont pas atteints du fait d'une faible réalisation sur la thématique de la continuité majoritairement.



Efforts financiers par masses d'eau (dans le cadre du contrat)

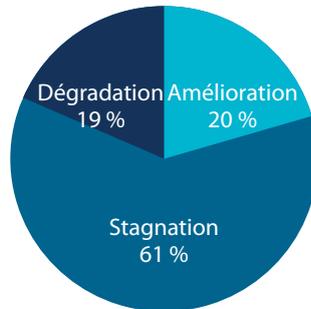


L'état des lieux DCE

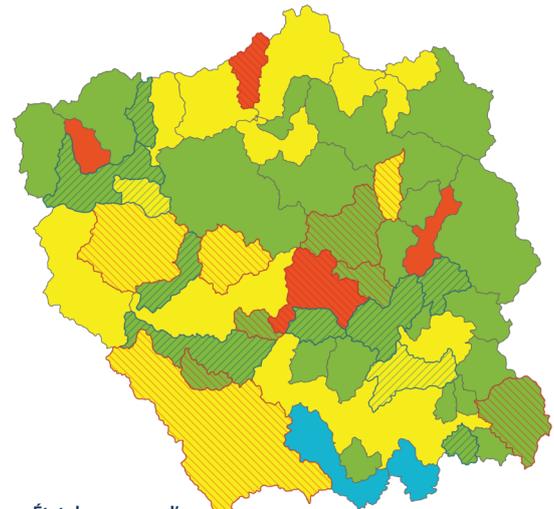
Entre les deux derniers états des lieux (2015 et 2019), la tendance majoritaire sur le territoire est une homogénéisation vers un état moyen à bon. En effet, il y a moins de masses d'eau en état « médiocre », mais également en « très bon état ».

L'état des lieux de 2019 montre que 37 % des masses ont un état écologique inférieur à bon, contre 44 % en 2015, soit une amélioration. Ce résultat est à nuancer car il ressort également de l'analyse que 45 % de la surface du territoire est en état écologique inférieur à bon en 2019, contre 34 % en 2015.

En dehors des masses d'eau plans d'eau, 50 % des masses d'eau présentent un risque de non atteinte des objectifs de la DCE. Les trois pressions majoritaires sont : les obstacles à l'écoulement, la morphologie et l'hydrologie. Elles seront donc des thématiques à traiter de façon prioritaires dans le prochain contrat.



Part des évolutions de l'état des masses d'eau



État des masses d'eau

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre

Évolution de l'état des masses d'eau

- Amélioration
- Dégradation

État des masses d'eau et leur évolution



Obstacles à l'écoulement
(44 % des masses d'eau)



Morphologie
(21 %)



Hydrologie
(15 %)



Pesticides
(6 %)



Macropolluants
(2 %)



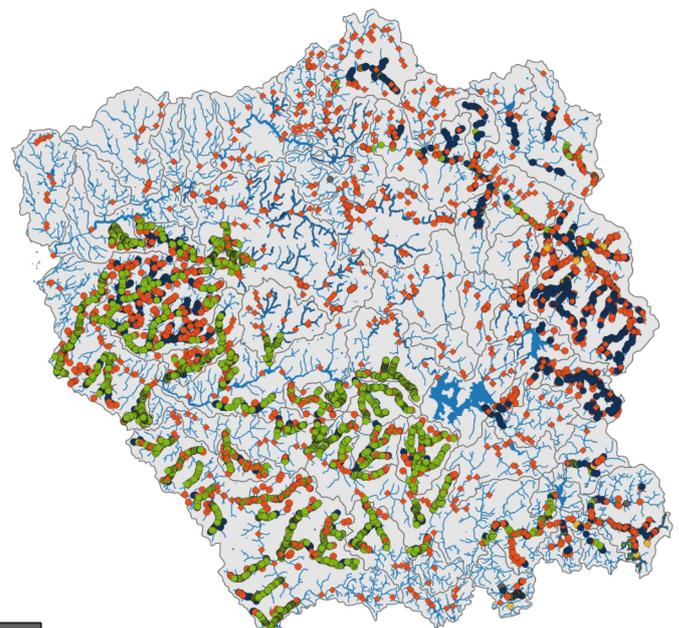
Le diagnostic 2015-2017

De 2015 à 2017, durant la reprogrammation entre les deux premiers contrats, une large campagne de diagnostics a été réalisée par les différents maîtres d'ouvrage. Ce diagnostic permet de compléter l'état des lieux DCE à une échelle plus fine et de définir plus précisément les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau. En effet, des dégradations sont constatées même sur des masses d'eau en très bon état ou des masses d'eau sans pression identifiée dans l'état des lieux. Le diagnostic actuel (2022-2023) viendra compléter ces données.

Un diagnostic complémentaire est réalisé durant la période inter-contrat. Il permet de mettre en évidence la présence d'éventuelles dégradations et de vérifier l'état de fonctionnement des aménagements précédents. Les données acquises dans la seconde moitié de l'année 2023 viendront alimenter la révision de la programmation à mi-parcours.

Dégradations relevées lors du diagnostic

- Continuité
- Ripisylve
- ◆ Obstacles ROE
- Autres
- Morphologie
- Autres
- Plans d'eau
- Zones humides
- Prélèvements
- Autres
- Cours d'eau
- Rejets
- Morphologie



Localisation des diagnostics réalisés de 2015 à 2017



Le bilan des suivis scientifiques

	Tendances générales	Discussions
pH	<p>5 stations sur 22 montrent une basification significative, 6 autres présentent une tendance à la basification, 7 ont tendance à s'acidifier.</p> <p>Nombre de stations où le pH moyen est :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Inférieur à 6 : 3■ Compris entre 6 et 7 : 12■ Supérieur à 7 : 7	<p>Un pH inférieur à 6 perturbe la reproduction des salmonidés. Les moules perlières ont besoin d'un pH compris entre 6,5 et 7.</p> <p>La géologie et l'occupation du sol peuvent jouer sur le pH. Dans le cadre du contrat, des actions sont menées sur l'occupation du sol.</p>
Température	<p>La tendance générale est à l'augmentation de la température.</p> <p>Nombre de stations où la température :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Dépasse 19°C : 16■ Dépasse 25°C : 1	<p>Plusieurs seuils sont critiques pour la Truite fario et ses espèces d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Développement de la maladie rénale proliférative à partir de 15 - 16 °C sur une durée de 30 jours continus ;■ Optimum adulte : 4 - 19 °C ;■ Seuil léthal : 24 °C. <p>Dans le cadre du contrat, le traitement des points de réchauffement est possible (continuité écologique, plans d'eau, ripisylve).</p>
Particules en suspension	<p>Turbidité et MES sont majoritairement en classe de « très bonne qualité ».</p> <p>De manière générale : tendance à la diminution de la turbidité et à l'augmentation des MES.</p>	<p>Maintien des actions de mise en défens des berges pour limiter le piétinement par le bétail.</p> <p>Poursuivre les opérations d'accompagnement vers des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des milieux aquatiques pour éviter tout départ de matières mais également pour limiter le ruissellement (haies, zones tampons).</p> <p>Poursuivre les animations sur les étangs pour garantir des bonnes pratiques notamment lors des vidanges.</p>
Matières Organiques et Oxydables	<ul style="list-style-type: none">■ Diminution de la DBO5■ Augmentation du COD■ Augmentation de l'Oxygène dissous, seulement deux valeurs en dessous de 6 mg/L (limite DCE).	<p>Maintien des actions de développement de pratiques agricoles respectueuses de milieux aquatiques et zones humides.</p> <p>Mise en œuvre d'opérations de drainage des zones humides.</p>
Nutriments	<p>Tendance à la diminution des nitrates et du phosphore.</p>	<p>Maintien des actions de développement de pratiques agricoles respectueuses de milieux aquatiques et zones humides pour éviter tout départ de matières mais également pour limiter le ruissellement (haies, zones tampons).</p>
Micro-polluants (E2Lim)	<p>Présence de molécules classées sur plusieurs stations. Micropolluants inorganiques déclassants : cadmium, cuivre, zinc, arsenic.</p>	<p>Mise en place d'actions pour limiter l'utilisation des molécules pharmaceutiques et des pesticides retrouvés et favoriser l'autoépuration des milieux.</p>
Diatomées	<p>Tous les résultats sur la période sont excellents avec 100 % de valeurs classées en bon ou très bon état.</p>	<p>Les très bons résultats ne permettent pas de mettre en évidence des problématiques liées aux résultats de l'IBD.</p>
Invertébrés	<p>Une amélioration semble se dessiner avec la disparition de valeurs en état « moyen ».</p> <p>Sur la période du second contrat 100 % des résultats sont en « bon » ou « très bon » état.</p>	<p>Les très bons résultats ne permettent pas de mettre en évidence des problématiques liées aux résultats de l'I2M2.</p> <p>Il y a également un manque de données qui démarrent en 2015.</p>
Macro-phytes	<p>85% des stations sont en état très bon ou bon. 4 stations sont en état moyen.</p>	<p>Il y a un manque de données qui démarrent en 2016.</p>

	Tendances générales	Discussions
Poissons (FDAAPPMA et MEP)	Les peuplements piscicoles correspondent rarement au peuplement typique des têtes de bassin versant. Présence récurrente d'espèces témoignant de l'abondance des plans d'eau. Pas de chronique de données suffisante.	L'IPR n'est pas un indice adapté au territoire du contrat. Mais les pêches mettent en évidence l'impact négatifs des plans d'eau. Maintien des actions de restauration de la continuité écologique, de mise aux normes, sur la ripisylve et la mise en défens. Conserver les suivis piscicoles en adaptant la programmation pour qu'elle soit réalisable.
Morphologie (PNRML)	Les résultats des IAM sont hétérogènes. Chronique trop courte pour une analyse robuste.	Maintien des actions permettant la restauration d'habitats piscicoles notamment. Maintien des suivis avec adaptations aux points de suivis piscicoles et thermiques et pour les suivis d'action de restauration de la morphologie.
Mammifères (GMHL)	Campagnol : évolution positive de la distribution de l'espèce.	Maintien des actions de développement de pratiques agricoles respectueuses de milieux aquatiques et zones humides (mise en défens, limiter drainage...). Maintien des suivis de l'espèce afin de préciser les connaissances.
	Loutre : espèce bien représentée sur tout le territoire malgré une dernière année de suivi difficile (conditions hydrologiques non favorables en 2021).	Mise en place d'actions favorisant le passage des loutres sur les ouvrages hydrauliques (mise en place de passages spécifiques, gestion des abords, installation de panneaux...). Un accompagnement des collectivités par le GMHL est possible. Consolidation des connaissances acquises par un maintien du suivi.
Amphibiens (GMHL)	Sur les mares étudiées : augmentation de la richesse spécifique et distribution homogène sur le territoire.	Mise en place d'actions sur la connectivité des habitats, d'une gestion adaptées des sites de reproduction et d'hivernage. Maintien du suivi en prenant en compte des facteurs supplémentaires et déploiement d'un nouveau protocole permettant l'obtention de résultats plus robustes et favoriser les comparaisons des sous bassins et des sites.
Oiseaux (LPO)	Nicheurs : forte diversité spécifique et amélioration globale. Davantage marqué à proximité des zones humides et sur les têtes de bassin (SE du territoire). Hivernants : moins de données, résultats hétérogènes.	Maintien des suivis pour l'obtention d'une chronique plus longue. Développer de nouveaux suivis spécifiques aux pressions du territoire et thématiques cœur de cible : oiseau et continuité écologique : suivi du Cincle plongeur ? Poursuivre les opérations de restauration des habitats.

Perspectives de reprogrammation

De manière générale, le manque de chronique de données est la raison principale qui empêche de conclure et d'avoir des tendances sur le territoire. L'objectif des suivis prévus dans le troisième contrat sera donc d'obtenir plus de données en maintenant les suivis déjà existants (voir ci-dessus).

Certains suivis supplémentaires pourront être mis en place s'ils répondent des pressions identifiées sur le territoire (comme par exemple un indicateur spécifique à la continuité écologique).

Les maîtres d'ouvrages en charge de suivi présenteront en Commission Scientifique (début 2023) des propositions de programmation de suivis qui, une fois validées, seront exposées lors d'un Comité de Pilotage.



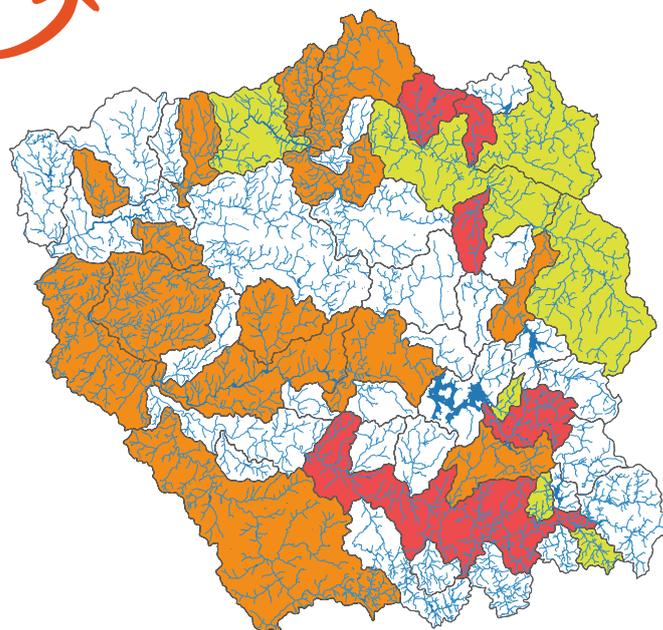
Stratégie du troisième contrat en vue de l'écriture de sa programmation

ENTRÉE « MASSES D'EAU »

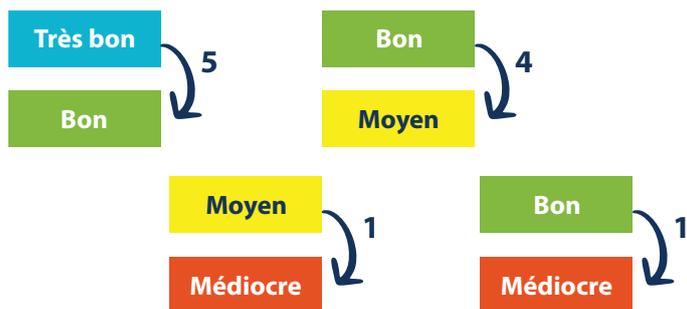
Malgré le nombre important d'actions et les investissements financiers réalisés sur le territoire depuis 2011, certaines masses d'eau restent déclassées au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (37 % par rapport au nombre de masses d'eau ou 45 % par rapport à la surface du territoire). Le délai d'objectif d'atteinte du bon état est 2021 pour neuf masses d'eau et 2027 pour 18 masses d'eau. Certaines sont classées en « bon état » mais présentent encore une ou des pressions à lever.

De plus, le bilan du second contrat a également montré, en l'absence d'opération, une dégradation de l'état écologique de masses d'eau, notamment celles classées en très bon ou bon état. Cette dégradation est cohérente avec les observations issues des diagnostics de terrain et les résultats de certains suivis.

Pour en savoir plus, se référer à l'annexe n°5 : « Tableau récapitulatif des pressions et objectifs identifiés par masse d'eau »



Dégradations de 11 masses d'eau :



— Cours d'eau
 — Plans d'eau
 — Objectif d'atteinte du bon état en 2027
 — Objectif d'atteinte du bon état prioritaire en 2027
 — Masses d'eau en bon état présentant un risque de dégradation

Les masses d'eau déclassées et les délais d'atteinte du bon état et masses d'eau présentant une ou des pressions

Les efforts doivent ainsi être maintenus sur les masses d'eau dégradées pour améliorer leur situation mais également sur les masses d'eau en bon et très bon état pour éviter leur dégradation.

Les masses d'eau au délai 2027A sont au nombre de cinq. Ces masses d'eau sont proches, selon l'état des lieux de l'Agence de l'Eau, d'atteindre le bon état et sont particulièrement ciblées dans le troisième contrat. Le tableau ci-dessous précise les pressions auxquelles elles sont soumises :

Masses d'eau	Pressions DCE 2019	Dégradations observées dans le diagnostic 2015
FRGR0356 - La Vienne depuis Peyrelevade jusqu'à l'aval de la retenue de Bussy	Morphologie Obstacles	Obstacles - Dégradation de la ripisylve - Morphologie Résineux en amont - Recalibrage du cours d'eau en amont
FRGR1390 - La Maulde et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Vassivière	Obstacles	Obstacles - Morphologie
FRGR1661 - Le Vidaillat et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	Pesticides	Obstacles - Dégradation de la ripisylve - Morphologie
FRGR1686 - Le Marque et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	Obstacles	Obstacles
FRGR1691 - Le Vavette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	Obstacles	Obstacles - Morphologie

Afin de maintenir le bon et très bon état de ces masses d'eau, des opérations y seront prévues et notamment sur celles du territoire de la Creuse, où le conseil départemental subventionne les travaux sur ces masses d'eau. Parmi ces masses d'eau se trouve le Pic, cours d'eau labellisé Rivière Sauvage (1 des 33 rivières labellisées en France).

ENTRÉE « THÉMATIQUES »

Tous les objectifs de qualité des masses d'eau ne sont pas atteints car il y a de multiples pressions à résorber (50 % des masses d'eau présentent une pression). Les actions du contrat Sources en action visent à restaurer les milieux aquatiques des têtes de bassin afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau, maintenir le bon état des milieux aquatiques et créer des milieux plus résilients aux aléas climatiques. La stratégie du contrat est complémentaire au SAGE Vienne, avec la mise en œuvre de certaines dispositions. Cette compatibilité est spécifiée en fin de document (annexe 2).

La continuité, une thématique « complexe »

Les bilans des deux premiers contrats montrent une mise en œuvre difficile des opérations liées aux thématiques de la continuité écologique, des plans d'eau et de la forêt ; et ce malgré de fortes pressions sur le territoire.

La restauration de la continuité permet un gain écologique conséquent et rapide sur différents compartiments bio-physicochimiques des milieux aquatiques (exemple : résultats des suivis de thermie et piscicoles à Peyrelevade). Le second contrat a montré une mise en œuvre difficile de la restauration de la grande continuité. Le premier contrat avait fait l'objet de nombreuses opérations d'aménagement et de suppressions d'ouvrages de petite continuité qui ont rapidement montré des effets bénéfiques sur le milieu. Cette dernière sera encouragée dans le troisième contrat.

La forêt, une thématique délaissée

La forêt occupe près de 50 % de la surface du territoire du contrat. Des études ont montré l'impact négatif d'une mauvaise gestion forestière (exemple : coupe rase, absence d'andain ou mal positionné) ou d'essences forestières ou rivulaires non adaptées (exemple : acidification de l'eau, consommation excessive d'eau, remobilisation molécules (étude E2Lim)). Des opérations d'accompagnement, de sensibilisation des propriétaires, gestionnaires et entreprises aux bonnes pratiques et des travaux de restauration, plantation et suppression de résineux en bordure de cours d'eau et zones humides constituent des leviers d'amélioration.

Un nouvel enjeu : l'adaptation au changement climatique. Les précédents contrats n'avaient pas directement pris en compte les conséquences du changement climatique sur les milieux aquatiques et les usages liés à l'eau. Des études récentes et en cours (exemple : LIFE eau et climat, HMUC) ont montré une prévision de diminution non négligeable des débits d'étiages des cours d'eau (exemple : diminution de 30 à 40 % du QMNA5 d'ici 2040-2060) et une prévision d'augmentation de la température de l'eau (exemple : augmentation de 1,5 à 2°C d'ici 2040-2060).

Le contrat Sources en Action, se veut novateur, en phase avec l'évolution des enjeux et du climat, et encourage les actions innovantes et expérimentales.

Les thématiques « cœur de cible » en priorité

Afin de lever les principales pressions observées sur le territoire, le troisième contrat renforce l'ambition et la mise en œuvre d'opérations relatives aux thématiques « cœur de cible » :

- Adaptation des milieux au dérèglement climatique ;
- Continuité écologique et plans d'eau et notamment petite continuité ;
- Ressource en eau et sylviculture.

Il est demandé qu'un taux de 50 % de l'enveloppe budgétaire des opérations travaux du contrat soit alloué à ces thématiques. Lors du second contrat, les opérations liées à ces grandes thématiques représentaient 40 % du montant total réalisé.

La morphologie, une pression prégnante

L'état DCE, les diagnostics et les résultats des suivis (exemple : tendance à l'augmentation des MES, tendance à l'augmentation du COD, IAM moyens) montrent la persistance de dégradations morphologiques.

Des opérations visant à restaurer et entretenir les berges et lits des cours d'eau sont à prévoir dans le prochain contrat. L'accompagnement des exploitants agricoles et sylvicoles dans le développement de pratiques respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques est également à poursuivre.

Les pollutions diffuses

Les suivis du laboratoire E2Lim a montré la présence de micropolluants organiques (pesticides et pharmaceutiques) et inorganiques dans les eaux. De nombreuses molécules, notamment certaines présentes sur liste prioritaire et de vigilance (exemple : Diruon, Atrazine...), ont été détectées dans les prélèvements.

Des opérations visant à réduire l'utilisation de ces produits ou visant à réduire le cheminement de ces molécules aux cours d'eau sont à prévoir dans le prochain contrat.

La coordination, cheffe d'orchestre du contrat

Le contrat Sources en action se caractérise par une co-ordination et d'une animation générale du contrat, portée par le PNR ML et l'EPTB V, à hauteur de 1,5 ETP. Les missions accomplies (exemple : pilotage générale, concertation, mobilisation des acteurs, préparation et animation des réunions, réalisation des bilans, suivi administratif et financier...) permettent de faciliter la cohérence du contrat et sa mise en œuvre. Son rôle et son utilité ont été positivement soulignés dans l'enquête de satisfaction.

Le temps d'animation générale et de coordination doit être maintenu dans le troisième contrat.

L'animation

Les besoins en animation sont primordiaux pour la recherche et la mise en œuvre d'actions. Ce temps d'animation permet l'emploi d'environ dix personnes sur le territoire.

Le temps d'animation doit être maintenu voire renforcé dans l'objectif de mise en œuvre d'un troisième contrat ambitieux.

La communication

La communication et la sensibilisation menées visent essentiellement le grand public et les scolaires. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés. Depuis son démarrage, plus de 24 500 personnes dont 1 600 enfants ont été sensibilisées. Dans l'enquête de satisfaction, il est remarqué que la communication pourrait être davantage développée (réseaux sociaux, réunions publiques...).

Ces opérations doivent être maintenues voire renforcer dans le prochain contrat afin d'aboutir à une appropriation, par le plus grand nombre, des enjeux de préservation des milieux aquatiques. Ces opérations permettent également de faire connaître le contrat et ses objectifs.

Les paragraphes suivants détaillent les contenus de chaque thématique. Les cartes affichées en face de chacune des thématiques illustrent les masses d'eau présentant le risque, et ciblées principalement par les opérations de travaux et/ou animation permettant de lever cette pression. Les thématiques précédées d'un astérisque (*) sont les thématiques cœur de cible.

Adaptation au dérèglement climatique *

En termes d'hydrologie, pression identifiée dans l'état des lieux DCE, il convient désormais de prendre en considération les perspectives climatiques locales (modification saisonnière des précipitations, seules entrées d'eau sur le territoire, augmentation des températures...) dans les modalités de gestion des milieux ainsi que la perte via évaporation qui est le facteur le plus décisif. En effet, une baisse de 40 à 50 % des QMNA est projetée à l'horizon 2050. En plus de l'évolution climatique les pressions sur l'hydrologie sont nombreuses et accentuent les effets du dérèglement climatique : plans d'eau, régimes artificialisés d'écoulement et dégradation des zones humides...

La dégradation des zones humides est quant à elle engendrée par leur drainage liés à l'activité agricole ou forestière, transformation en étangs, assèchement par recolonisation forestière dans les zones en déprise pastorale...

Une étude, portée la cellule ASTER du département de la Creuse (S. Gros, 2022) démontre le rôle des zones humides dans le soutien d'étiage des petits cours d'eau.

Les suivis

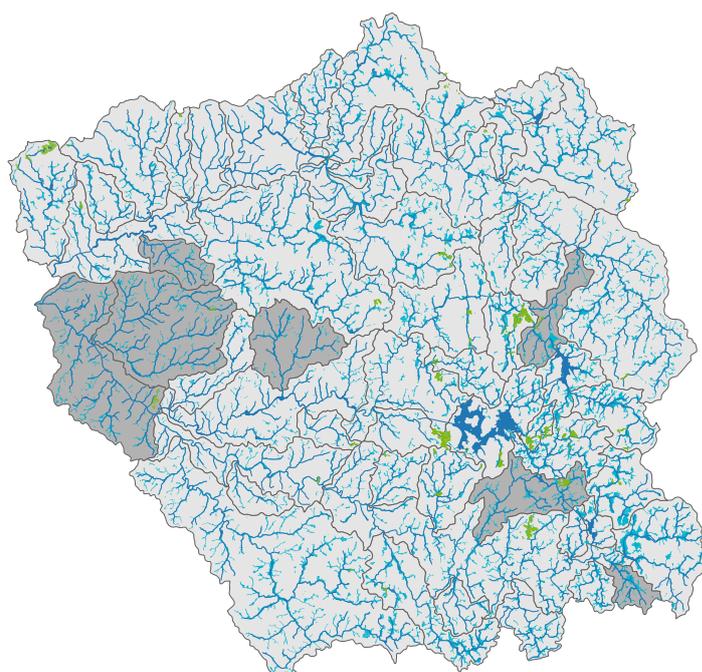
Les éléments acquis par les suivis et études sont d'une grande richesse. Les observations et analyses ont été utilisés durant le contrat afin de guider, préconiser des travaux et lors du bilan afin d'évaluer l'effet des opérations mises en œuvre sur l'état écologique des masses d'eau. Toutefois, certains suivis requièrent une chronique de données plus longue afin d'apporter des conclusions validées. Ils seront rassemblés dans l'outil OCARHY autant que possible.

- Les suivis, notamment IAM, suivis piscicoles et thermie, doivent être maintenus afin d'obtenir une chronique de données plus conséquente. Le suivi sur Peyrelevade doit également être maintenu afin de quantifier, à moyen terme, les effets de l'effacement du plan d'eau.

- Les suivis naturalistes (loutres, oiseaux, amphibiens, campagnol amphibie, moule perlière) seront réalisés avant travaux afin de proposer des préconisations en cas de présence avérée d'espèces sensibles et/ou de s'assurer de l'absence ou de la présence d'espèces emblématiques. Un suivi après travaux permettra d'évaluer l'effet des travaux.

- Des suivis de certaines zones humides seront nécessaires (suivis piézométriques, protocole Ligéro), pour mieux orienter les travaux et/ou évaluer l'impact des travaux ;

- Des études quantitatives (HMUC et étude BRGM) sont réalisées sur le territoire, mais hors financement contrat. Les résultats seront valorisés lors de la période de révision à mi-parcours.



Les zones humides du territoire

Le volet « zones humides » était déjà conséquent dans les précédents contrats (750 000€ investit dans le second contrat). Afin de renforcer la thématique, les structures gemaPI vont appuyer et compléter le CEN NA dans la mise en œuvre d'opérations de restauration et entretien. De plus des opérations visant à restaurer les fonctionnalités hydrauliques de ces milieux seront fortement encouragées (dédrainage, désenrésinement). Pour cela la connaissance terrain et l'inventaire des Zones à Dominantes Humides (ZDH) de l'EPTB Vienne (2013) seront utilisés pour localiser les zones humides dégradées et prioritaires. Les zones humides particulières : tourbières, Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des Zones stratégiques de gestion de l'eau (ZSGE), seront principalement ciblées. Les ZHIEP sont des zones humides « dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère, cynégétique particulière ». Un plan d'action pour la préservation, la gestion et la reconquête de ces zones doit être élaboré.

Les ZSGE sont des zones humides jouant un rôle vis-à-vis de la ressource en eau (fonctions hydrologiques et biogéochimiques) et sur lesquelles des servitudes peuvent être instaurées.

De telles opérations de restauration ont déjà été réalisées auparavant (exemple : tourbière de Pont Tord, zones humides de Lachaud visitées le 24/05/2022 dans le cadre d'une journée zones humides) et l'expérience du CEN NA et des entreprises locales seront mis à profit. De plus, une étude conséquente réalisée sur la Tourbière de Rebière Nègre débouchera prochainement à des propositions de travaux et aménagements.

Un volet « économies d'eau » sera également développé pour sensibiliser et accompagner tous les acteurs du territoire dans une gestion raisonnée de la ressource en eau.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

Afin d'améliorer la résilience des milieux face au changement climatique et lever la pression hydrologie, le troisième contrat mettra en œuvre différentes actions :

- Restauration et préservation des zones humides et tourbières via notamment des solutions fondées sur la nature (dédrainage), désenrésinement de zones humides. L'accent est particulièrement mis sur la restauration des fonctionnalités hydrauliques (reconnexion avec le cours d'eau par remise en fond de talweg, reméandrage) ;
- Maîtrise foncière ;
- Animation du réseau Zones Humides du CEN NA ;
- Gestion des plans d'eau : suppression ou aménagement (en lien avec la thématique « continuité ») ;
- Économie d'eau ;
- Développement de pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des milieux aquatiques et plus économes en eau (en lien avec la thématique « ressource en eau et sylviculture » et les opérations d'animation agricole).

Les résultats des études du LIFE « Eau & Climat » et du BRGM (« étude des fonctionnalités hydrologiques des têtes de bassin de la Vienne ») viennent alimenter les propositions d'actions.

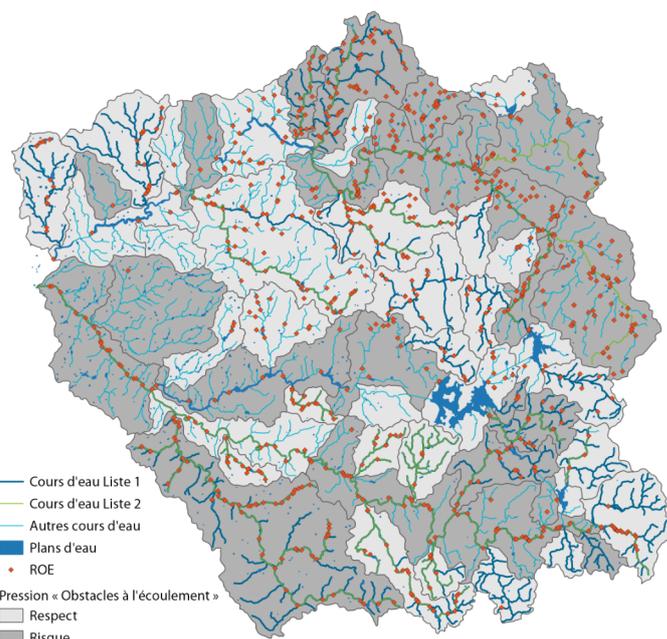
L'étude BRGM se terminant en 2025, les préconisations de travaux seront intégrées à la programmation du troisième contrat lors de la révision à mi-parcours. Ces opérations cibleront principalement la thématique « adaptation au changement climatique ».

Continuité écologique et plans d'eau *

Sur les têtes de bassin de la Vienne amont, les petits obstacles sur cours d'eau sont très nombreux (presque 800 selon le ROE). Cette pression est d'ailleurs la principale mise en évidence par l'état des lieux DCE. Ces ouvrages bloquent l'accès à des secteurs à enjeux tels que des zones de pépinières pour la reproduction de la Truite fario. La stratégie initiée dans les deux premiers contrats visant à aménager ou supprimer les obstacles est poursuivie et amplifiée.

Concernant les plans d'eau, leur nombre important, leur création « récente » et les impacts qu'ils provoquent sur la ressource en eau (évaporation), impliquent une attention particulière. La stratégie du contrat s'inscrit par ailleurs pleinement dans celle de l'EPTB Vienne.

Au regard des précédents bilans, la stratégie choisie pour le troisième contrat vise à encourager les aménagements rustiques, plus faciles et moins coûteux à mettre en œuvre, mais permettant de restaurer tout de même la petite continuité. Seront ciblés principalement les ouvrages abandonnés ou sans usage ainsi que ceux ayant fait l'objet d'étude préalable dans les précédents contrats. Le diagnostic a démontré d'un fort intérêt de restaurer la continuité au droit des ouvrages routiers.



Obstacles et plans d'eau du territoire

Une réflexion sera apportée autour de Servières et Bussy, au regard des enjeux environnementaux présents (continuité piscicole et sédimentaire, température de l'eau...) et en cohérence avec les objectifs du SAGE Vienne.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

Afin de lever la pression obstacles à l'écoulement, le troisième contrat mettra en œuvre différentes actions :

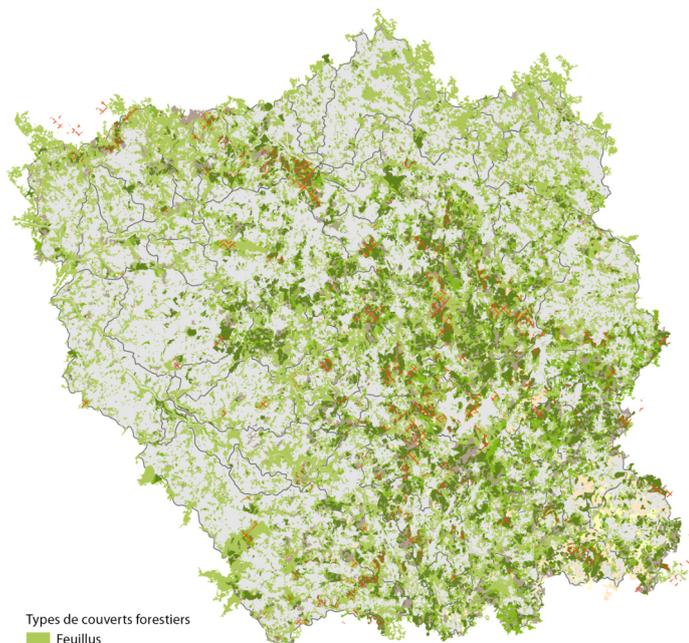
- Travaux de suppression de l'ouvrage transversal (seuil ou étang) ;
- Travaux d'arasement partiel, aménagement d'échancrures ou petits seuils de substitution ;
- Travaux d'aménagement de l'ouvrage transversal : mise aux normes, dispositif de franchissement, contournement... ;

- Sensibilisation des propriétaires à une meilleure gestion des ouvrages : conseil d'entretien et de gestion, ouverture des ouvrages mobiles et gestion des vannes (si suffisant au rétablissement de la continuité) ;
- Apport des solutions techniques pour la mise en place d'aménagements diminuant les impacts sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau ;
- Études préalables ou d'aides à la décision.

Ces opérations pourront être soutenues par les acteurs par de l'animation, des études préalables, de la maîtrise d'ouvrage et par de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le financement des opérations de restauration de la continuité ne sont pas limitées par le déclassement DCE de la masse d'eau. En revanche, une précaution sera à avoir sur le classement du cours d'eau qui le porte (Liste 1, Liste 2, non classé).

Ressource en eau et sylviculture *



Types de couverts forestiers

Feuillus

Résineux

Mélange

Lande

Formation herbacée

Sans couvert arboré

Masses d'eau

Forêts en gestion ONF

La forêt sur le territoire

La gestion sylvicole est un volet qui a été peu développé dans les deux premiers contrats, alors qu'il continue d'être une thématique à enjeu sur le bassin de la Vienne amont. En effet, 51 % du territoire est couvert par la forêt avec un taux de boisement résineux d'environ 25 %. Cette couverture forestière est récente (plantation de résineux au cours du XX^{ème} siècle), et atteint son pic de maturité économique actuellement. Les besoins changent et notamment du fait du changement climatique, l'objectif est donc de développer une sylviculture soucieuse de la pérennisation de la ressource, de sa valorisation et de la qualité de l'environnement en particulier des milieux aquatiques.

Les actions devront être principalement programmées sur :

- les masses d'eau déclassées pour un risque « morphologique » et « hydrologique »,
- les forêts de pentes,
- Les parcelles localisées dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable.

Elles auront pour objectif de limiter les perturbations sur l'eau et les sols induites par l'exploitation, d'éviter l'appauvrissement de la biodiversité (lié aux plantations mono-spécifiques) et de rétablir les continuités écologiques (restauration des zones humides et des linéaires de ripisylve).

Par ailleurs, la stratégie du contrat s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du PNR ML.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

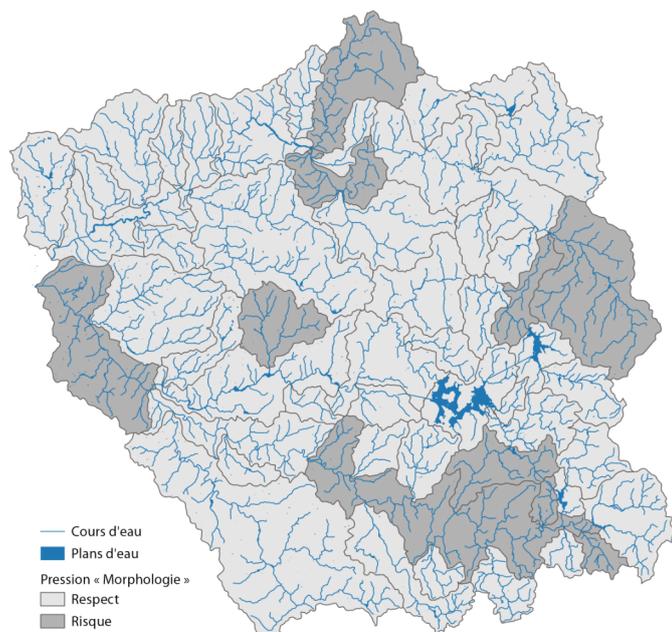
Afin de développer une pratique sylvicole respectueuse des milieux aquatiques, le troisième contrat mettra en œuvre différentes actions :

- Mise en œuvre d'aménagements sylvicoles (pont, buse) pour protéger les cours d'eau ou zones humides lors du passage d'engins ;
- Animation, sensibilisation auprès des propriétaires,

gestionnaires, entreprises afin de faire évoluer les pratiques vers une gestion respectueuse des milieux aquatiques : coupe, érosion des sols, choix des essences... ;

- Accompagnement technique ;
- Désenrésinement des bordures de cours d'eau et zones humides et restauration de la ripisylve ;
- Acquisition foncière.

Morphologie, entretien des cours d'eau et agriculture



Pression « Morphologie » sur le territoire

La morphologie est une pression majoritaire identifiée par l'état des lieux DCE. En résumé et de manière générale, les dégradations constatées se traduisent par une atteinte à la structure du cours d'eau (profil en long et en travers, connectivités). Outre la présence d'ouvrages et d'étangs et l'exploitation forestière déjà traitée ci-avant, les autres causes identifiées sont : le piétinement du bétail dans le lit mineur et sur les berges et certains travaux hydrauliques (recalibrage, reprofilage, passages busés).

Ces actions de restauration liées à l'élevage ont bénéficié d'un bon taux de réalisation dans les deux précédents contrats. Cette stratégie sera donc poursuivie en tenant compte des enseignements capitalisés.

Outre les actions sur la morphologie, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs permet le développement de pratiques agricoles plus respectueuses des milieux aquatiques et des zones humides.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

Afin de lever la pression morphologie, le troisième contrat mettra en œuvre différentes actions :

- Aménagements agricoles et sylvicoles : mise en défens, d'abreuvoir et de passage busé ;
- Restauration, renaturation et aménagement du lit mineur ;
- Diversification des écoulements ;
- Entretien et restauration de la ripisylve ;
- Gestion des embâcles ;
- Limitation de la propagation d'espèces invasives.

Macropolluants et micropolluants

L'un des enjeux identifiés sur le territoire est lié à la pression « pesticides ». Le laboratoire PEREINE (Université de Limoges) a retrouvé une grande variété de molécules à des concentrations atteignant jusqu'à 76 ng/L dans les bassins à fortes pressions agricoles.

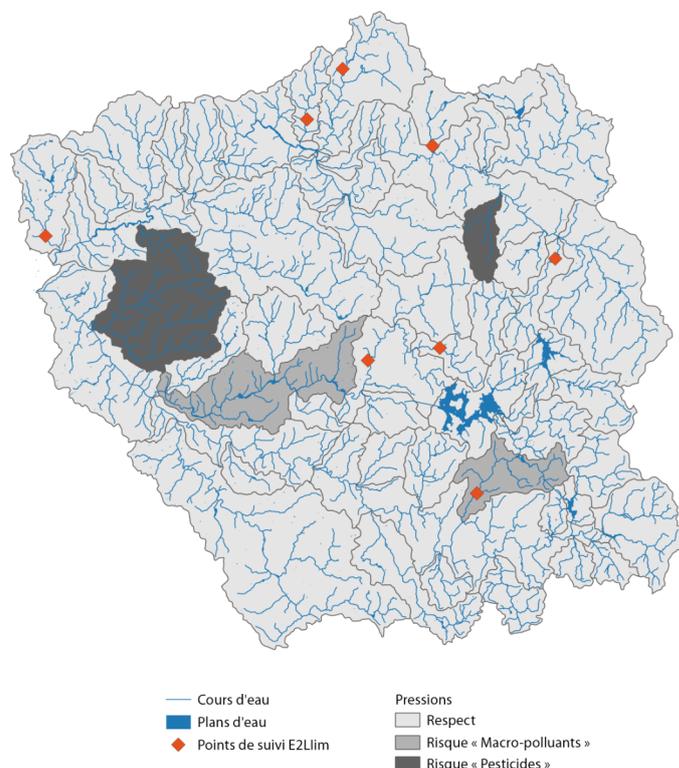
Au regard de cette pression « pesticides » présente sur le territoire, la conversion en agriculture biologique et l'accompagnement des agriculteurs sur leurs pratiques permettraient d'une part de réduire l'utilisation de ces produits et d'autre part d'encourager les bonnes pratiques (couvertures du sol, utilisation de la ressource en eau, sélection des variétés).

En addition du suivi de pesticides, le laboratoire a retrouvé des molécules pharmaceutiques à des faibles concentrations (<10 ng/L). Afin de limiter l'utilisation systématique de certaines molécules et de leurs impacts sur l'environnement, de l'animation agricole ou des opérations de sensibilisation pourront être développées.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

Afin de lever la pression morphologie, le troisième contrat mettra en œuvre différentes actions :

- Animation agricole (individuelle ou en groupe) visant à promouvoir et accompagner les exploitants vers des pratiques respectueuses des milieux aquatiques : conversion à l'agriculture biologique, évolutions des pratiques... ;
- Maîtriser les pollutions d'origine agricole ;
- Gestion et restauration de zones tampons : haies, bandes enherbées, zones humides.



Pressions liées aux pollutions sur le territoire

Communication, Sensibilisation, Coordination

Dans un objectif de poursuite de la dynamique initiée, la communication et la sensibilisation menées dans le cadre du troisième programme visera en priorité le public, les riverains et usagers mais également les enfants via les écoles et centres de loisirs. En outre, un plan de communication élaboré dans le programme depuis 2011, et mis en œuvre par l'EPTB Vienne, sera poursuivi afin de proposer des supports de communication (lettres d'information, site internet, plaquettes, etc.). Le site internet, vieillissant, sera mis à jour pour mieux répondre aux besoins. L'EPTB Vienne assurera donc la communication institutionnelle et transversale et les maîtres d'ouvrage porteront leurs propres actions via les outils habituels (bulletins papier, sites internet, etc.) tout en tenant compte de l'identité graphique du contrat. TéléMillevaches continuera sa mission, initiée lors du second contrat, pour permettre une meilleure appropriation du programme par les habitants du bassin de la Vienne amont. L'objectif sera de proposer d'autres outils vidéo, dans un format plus court. Le contenu des vidéos sera précisé après établissement de la programmation et la définition des actions.

Pour une prise de conscience collective sur les conséquences du changement climatique et les adaptations nécessaires, la sensibilisation des publics apparaît comme primordiale pour mieux faire connaître les milieux aquatiques et ainsi mieux les protéger. Des actions de sensibilisation des scolaires, péri-scolaires et grand public seront donc maintenues, soit par des programmes spécifiques au contrat soit à travers les programmes internes des maîtres d'ouvrage.

L'émergence et le suivi d'actions nécessitent un important temps d'animation de la part des maîtres d'ouvrage, notamment sur les thématiques les plus complexes. Pour réaliser des actions ambitieuses, l'animation est primordiale. De même, la coordination générale du contrat, menée par l'EPTB Vienne et le PNR ML, est nécessaire pour le bon déroulement d'un contrat (mise en œuvre et suivi du contrat, cohésion entre maîtres d'ouvrage, communication sur le contrat...). Les temps de coordination seront donc *a minima* maintenus dans le prochain contrat (1,65 ETP actuellement). Ce temps de coordination inclus l'animation de la cellule SIG du PNR de Millevaches et la mise en œuvre de l'outil de suivi des contrats OCARHY (aide auprès des maîtres d'ouvrage, développements et mises à jour...).

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

- Sensibilisation des propriétaires d'étangs à une meilleure gestion de l'ouvrage (en lien avec la thématique continuité) ;
- Promotion du contrat et valorisation des actions des maîtres d'ouvrage ;
- Sensibilisation et animation auprès des élus, du grand public et des scolaires sur les enjeux de la protection et restauration des cours d'eau et zones humides ;
- Coordination du contrat ;
- Animation globale et thématique : gestion des zones humides, agricoles, forestières, cours d'eau.

Suivis scientifiques

L'objectif de ce volet est de mettre en place et/ou poursuivre des suivis scientifiques adaptés aux milieux et aux spécificités des têtes de bassin de la Vienne, permettant d'avoir une chronique de données suffisamment longue pour évaluer les effets des actions réalisées sur le terrain et d'évaluer l'efficacité et la pertinence du programme.

Liste non exhaustive d'opérations à mettre en œuvre :

Suivis poursuivis :

- IAM : l'hydromorphologie étant la principale pression, il est nécessaire d'obtenir des chroniques plus longues pour conclure quant à son évolution.
- Suivis piscicoles et de thermie : liée aux suivis IAM, ces données sont précieuses pour évaluer le peuplement des cours d'eau. Le suivi spécifique et complet sur Peyrelevade permet l'observation de l'évolution de la Vienne après effacement de l'étang ;

Suivis qui tendent à évoluer :

Les suivis naturalistes (loutre, oiseaux, amphibiens, moules perlières, campagnol amphibie) sont à réaliser sur certains ouvrages ciblés pour des travaux. Un état des lieux avant travaux permettra de préconiser les opérations. Un suivi après permettra d'évaluer l'effet des travaux ;

Nouveaux suivis :

Des suivis de certaines zones humides seront nécessaires, notamment des suivis piézométriques ou via le protocole Ligéro, pour mieux appréhender l'impact des modifications de gestion et/ou des travaux sur le fonctionnement du milieu humide et pour orienter les préconisations d'aménagements ;

Études sur la quantité d'eau (HMUC et BRGM) réalisées hors contrat.

Stratégie de maîtrise foncière

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines thématiques, une stratégie foncière sera déployée.

Forêt

La stratégie de maîtrise foncière de parcelles sylvicoles est prioritairement orientée vers les parcelles localisées dans les aires d'alimentation de captage, les parcelles à proximité de cours d'eau, les boisements humides et les forêts de pente. Les espaces acquis ou gérés sous convention, feront l'objet de plans de gestion écologiques et, si besoin, de travaux d'entretien ou de restauration visant à garantir leur maintien en bon état de conservation et une gestion respectueuse des milieux aquatiques.

Zones humides

Les zones humides contribuent grandement au bon fonctionnement hydrologique du territoire. Bien que protégées par la réglementation, elles sont menacées par de multiples usages et restent particulièrement vulnérables.

Pour assurer durablement la préservation de ces milieux, il a été jugé opportun de mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière (acquisition ou mise en gestion avec un bail à clauses environnementales) portant sur des zones humides, mais également sur les milieux naturels de leurs bassins versants, notamment boisés. Les espaces acquis ou gérés sous convention, feront l'objet de plans de gestion écologiques et, si besoin, de travaux d'entretien ou de restauration visant à garantir leur maintien en bon état de conservation.

La stratégie foncière s'appuiera sur :

- L'expertise du CEN NA et l'animation du RZH ;
 - L'inventaire ZDH de l'EPTB Vienne et notamment sur les tourbières et zones humides dégradées ;
 - La localisation des Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIÉP) et des Zones stratégiques de gestion de l'eau (ZSGE).
- Suivant les opportunités, le CEN NA, les communes ou intercommunalités pourront se porter acquéreur de parcelles à enjeu.

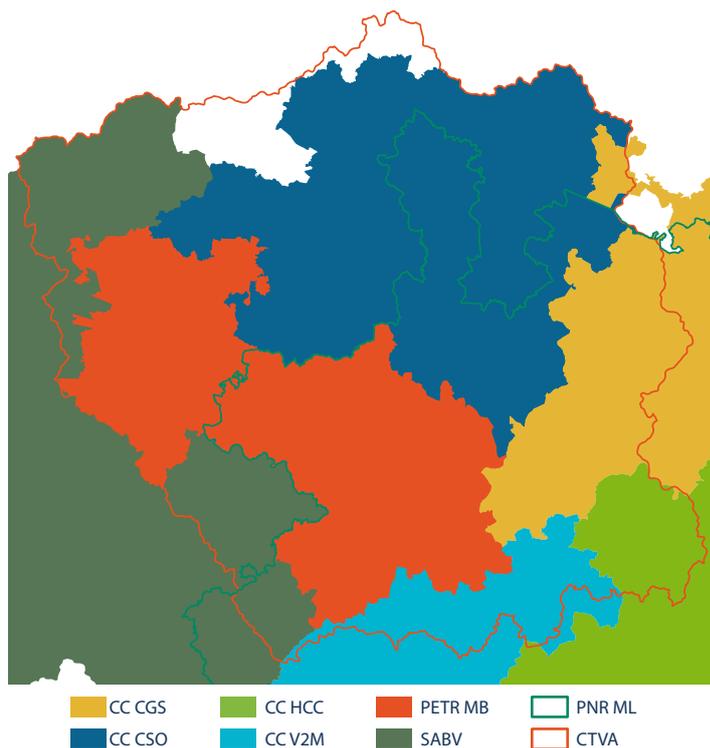
En conclusion

Le territoire étant hydrographiquement cohérent, aucune modification du périmètre n'est proposée. Une seule collectivité porteuse de la compétence GEMAPI ne fait pas partie du contrat territorial (Bénévent Grand Bourg), soit une faible superficie.

Au regard des enjeux du territoire (obstacles à l'écoulement, morphologie, hydrologie, pesticides et macro-polluants) et de l'objectif visé (atteinte du bon état écologique), les actions à privilégier au sein des programmations portent sur les thématiques suivantes : continuité écologique, forêt et plans d'eau. Pour ce faire, 50 % au minimum de l'enveloppe financière seront alloués aux thématiques « cœurs de cible » (thématiques suivies par une *). *Pour en savoir plus, se référer à l'annexe n°4 « Feuille de route et stratégie de la période intercontrat ».*

En parallèle, pour répondre au besoin d'adaptation lié au changement climatique, les actions liées à la quantité d'eau devront être développées sur la base de solutions fondées sur la nature (restauration des zones humides, occupation des sols...). Le contrat Sources en Action, se veut novateur, en phase avec l'évolution des enjeux et du climat désormais très caractérisé sur le territoire, et encourage les actions innovantes et expérimentales.

Afin de faciliter les réalisations, notamment sur la deuxième partie du contrat, une mise à jour de la programmation sera réalisée à l'issue de la première phase de réalisation (2024-2026 et 2027-2029). La stratégie du troisième contrat est transversale via la prise en compte de nombreuses composantes liées à la ressource en eau. D'autres outils agissant en faveur de la ressource en eau existent sur le territoire dont le contrat est compatibles et complémentaire, à savoir : le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Vienne, la feuille de route NéoTerra, la charte du PNR ML, les PDPG des trois Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, les contrats territoriaux voisins, le projet Vassivière, le contrat DATAR, les MAEc... Les différentes pistes d'actions pour le prochain contrat sont reprises dans le tableau des pages suivantes. *De plus, un tableau récapitulatif des pressions et objectifs identifiés par masse d'eau est annexé à la présente stratégie (annexe n°5).*



Localisation des structures Maîtres d'Ouvrage (les Maîtres d'Ouvrage non localisés sont soit présent sur l'intégralité du territoire ou ont un découpage départemental)



Le troisième contrat : pistes d'actions

	Constats des deux premiers contrats	Réponses dans le troisième contrat
Territoire	Le territoire du contrat « Sources en action » est hydrographiquement cohérent.	Conserver le même territoire d'action.
	La majorité des actions (en nombre et en budget) sont situées sur la partie Sud-Est du territoire, soit sur les sources. Certaines masses d'eau n'ont pas bénéficié d'actions.	Couvrir tout le territoire par un porteur d'actions ayant la compétence GEMAPI (le travail est en cours mais n'a pas reçu de réponse favorable de la part de la communauté de communes Bénévent Grand Bourg). Cibler prioritairement les masses d'eau n'ayant jamais bénéficié d'actions et qui nécessitent des actions prioritaires.
	Homogénéisation de l'état des masses d'eau vers une qualité « moyenne » à « bonne », accompagnée d'une perte des masses d'eau en « très bon état ».	Maintenir des actions sur les masses d'eau en très bon état pour maintenir un haut niveau de qualité du territoire (de même pour les masses d'eau en « bon » état sans pression identifiée dans l'état des lieux).
Organisation	Pluridisciplinarité des maîtres d'ouvrage engagés dans le contrat permettant une mise en réseau d'action et assoir la force de frappe du contrat. Perte d'un opérateur « agricole ».	Conserver majoritairement les Maîtres d'Ouvrage engagés dans le contrat, mais définir un ou des nouveaux maîtres d'ouvrages sur le volet agricole, afin de répondre des objectifs sur cette thématique prépondérante.
	Importante plus-value de l'utilisation de l'OSCTMA qui a permis un gain de temps considérable pour le suivi et le bilan du contrat. Difficulté pour la coordination d'obtenir les données des maîtres d'ouvrages dans les délais impartis et les formats attendus.	Adaptation de l'outil aux nouvelles technologies en rendant les données accessibles par tous les partenaires en temps réel. Mettre en place une « charte de bonne conduite » ou des conventionnements spécifiques si nécessaires définissant les délais de transmission, les données et leurs formats...
	Besoin important en animation pour faire émerger des actions notamment sur les thématiques les plus « complexes ».	Maintenir, voire augmenter si nécessaire, le nombre d'équivalents temps plein pour l'animation et la coordination du contrat.
	Rythme des COPIL perturbé notamment par la crise sanitaire.	Faire évoluer le format des COPIL : en organiser plus régulièrement, prévoir des présentations régulières d'actions réalisées pour valoriser le caractère opérationnel des CTMA.
	Moins de cohésion et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage (crise sanitaire, turn over important...) que sur le précédent contrat.	Faire plus de réunions en présentiel et organiser plus de journées d'échanges si la situation le permet. Mettre en place un nouvel outil de suivi du contrat en ligne et accessible en temps réel (OCARHY).
	De nombreuses actions ont été modifiées notamment sur la fin du contrat.	Définir une programmation plus en adéquation avec les capacités financières et les moyens humains des structures partenaires. Permettre une révision à mi-parcours de la programmation pour mieux calibrer les actions. Permettre la définition « d'enveloppes » utilisables sur toutes les masses d'eau pour mieux répondre aux actions « d'opportunité ».
Manque de connaissances du contrat. Site internet vieillissant.	Maintenir les ouvrages de communication (recueil et lettre), revoir le format dans un souci d'économie de papier. Redynamiser le site internet.	

	Constats des deux premiers contrats	Réponses dans le troisième contrat
Thématiques	En termes de continuité écologique, des opérations exemplaires ont pu être menées sur ce territoire (effacement du plan d'eau de Peyrelevade). Cependant, la thématique a été assez peu traitée durant le second contrat alors qu'elle est largement identifiée comme une pression prioritaire.	Améliorer le taux de réalisation sur la thématique de la continuité écologique, qui est la pression principale sur le territoire et rechercher à lever les verrous qui bloquent les réalisations.
	51 % du territoire est boisé et le nombre d'actions réalisées sur la thématique « eau et forêt » est anecdotique.	CoDévelopper les actions permettant une sylviculture adaptée au respect des milieux aquatiques et zones humides (se concentrer sur les peuplements résineux sur les zones humides et en ripisyle) : en faire l'un des thèmes principaux de la prochaine programmation.
	De nombreuses actions de restauration des cours d'eau ont été réalisées durant le contrat (presque 1,4 millions d'euros), notamment en lien avec les professionnels agricoles, la morphologie reste une pression majoritaire selon l'état DCE. 38 % du territoire est définie en Surface Agricole Utile.	Maintenir les actions de restauration des cours d'eau et du développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques et des zones humides.
	L'hydrologie est l'une des pressions majoritaires identifiées par l'état des lieux DCE. Presque 11 % du territoire est couvert de zones humides. La restauration des zones humides est une thématique qui a bien fonctionné durant le contrat (très bonne réalisation : 78 %). La surface de zones humides contractualisées dans le réseau zones humides ne cesse d'augmenter (presque 200 ha).	Développer les actions dites « fondées sur la nature » et « sans regret » (restauration de zones humides, dédrainage, effacement de plans d'eau...), dans une optique d'adaptation au changement climatique. Utiliser les résultats de l'étude LIFE « Eau & Climat » ainsi que de l'étude BRGM « fonctionnement hydrologiques des têtes de bassin de la Vienne » pour orienter les opérations.
	Les pesticides et les macropolluants sont les deux autres pressions identifiées sur le territoire. Présence de micropolluants organiques et inorganiques (E2Lim).	Définir des actions sur ces thématiques, notamment pour les masses d'eau ciblées (actions autour des captages AEP, pour limiter l'utilisation d'antiparasitaires...).
	Diverses causes (conditions météorologiques, changement de stratégie financière...) ont rendu la réalisation des suivis parfois complexe et n'ont pas permis l'obtention de chroniques de données suffisantes. Les différents compartiments de suivi sont bien représentés.	Maintenir les suivis en cours afin d'obtenir des chroniques de données analysables. Anticiper de potentielles sécheresses en réalisant certains suivis plus tôt (poissons). Développer des suivis adaptés aux thématiques cibles.
	La maîtrise foncière est primordiale pour mener des actions avec des effets durables.	Développer l'acquisition foncière associée à des actions de restauration des milieux et/ou à des plans de gestion des milieux (forêt, zones humides...).

Ces pistes d'actions stratégiques ne sont que des prémices en vue de l'écriture de la future programmation dont la construction est à poursuivre avec les différents partenaires techniques, financiers, réglementaires.



Annexe 2 : transversalité et compatibilités du contrat avec les autres outils

La stratégie élaborée dans le cadre du contrat territorial « Sources en Action » se veut transversale via la prise en compte de nombreuses composantes liées à la ressource en eau (quantité et qualité de l'eau, agriculture, sylviculture...). D'autres outils agissant en faveur de la ressource en eau existent sur le territoire, l'objectif est d'être compatible et complémentaires.

Restauration des milieux aquatiques

Thèmes	SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
Restauration de la continuité écologique	<p>Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau :</p> <p><u>1C</u> : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau</p> <p><u>1D</u> : Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau</p> <p><u>1E</u> : Limiter et encadrer la création de plans d'eau</p> <p>Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique</p> <p><u>9A</u> : Restaurer le fonctionnement des circuits de migration</p>	<p>- Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité et/ou</p> <p>- - Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</p> <p>- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité</p>	<p>Objectif 16 : Assurer la continuité écologique :</p> <p><u>Disposition 58</u> : Restaurer la continuité écologique (espèces, sédiments) sur les cours d'eau du bassin</p> <p>Objectif 21 : Gérer les étangs et leur création :</p> <p><u>Disposition 77</u> : Limiter la création des plans d'eau</p> <p><u>Disposition 78</u> : Procéder à la mise aux normes ou à l'effacement des étangs</p> <p><u>Disposition 79</u> : Développer et valoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs</p>		
Restauration et entretien des cours d'eau	<p>Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique</p> <p><u>9B</u> : Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats</p> <p><u>9D</u> : Contrôler les espèces envahissantes</p> <p>Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant :</p> <p><u>11A</u> : Restaurer et préserver les têtes de bassin versant</p>	<p>- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité</p> <p>- Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</p> <p>- Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</p> <p>- Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau</p>	<p>Objectif 13 : Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin</p> <p><u>Disposition 45</u> : Restauration et entretien des berges et des lits par les propriétaires riverains</p> <p><u>Disposition 46</u> : Développer les outils de gestion des berges et des lits de manière cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin</p> <p><u>Disposition 47</u> : Restaurer et mettre en valeur les berges et les lits par des méthodes douces respectueuses de l'environnement</p> <p><u>Disposition 48</u> : Restaurer la morphologie des lits mineurs par des actions de renaturation des cours d'eau</p> <p><u>Disposition 49</u> : Aménager des points d'abreuvement et de passage pour le bétail</p> <p>Objectif 14 : Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites</p> <p>Objectif 17 : Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau :</p> <p><u>Disposition 61</u> : Poursuivre l'inventaire, la préservation et la restauration des frayères</p> <p><u>Disposition 63</u> : Préserver les populations de truite fario de souches autochtones par une gestion patrimoniale des milieux</p> <p>Objectif 20 : Maintenir ou améliorer la biodiversité du bassin :</p> <p><u>Disposition 75</u> : Recenser et protéger les espèces emblématiques du bassin</p> <p><u>Disposition 76</u> : Sensibiliser les aménageurs du territoire et le grand public à l'intérêt de préserver les espèces remarquables ou protégées</p>	<p>Ambition 8 : La préservation de la biodiversité</p> <p><u>Défi 1</u> : Stopper la disparition alarmante de la biodiversité</p> <p><u>Défi 2</u> : Réconcilier biodiversité et activités humaines</p> <p><u>Défi 3</u> : Mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement</p>	<p>Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces</p> <p><u>Mesure 1</u> : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables</p> <p><u>Mesure 2</u> : Poursuivre l'identification des continuités écologiques</p> <p><u>Mesure 3</u> : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et écosystèmes</p> <p><u>Mesure 4</u> : Restaurer et conforter les continuités écologiques</p> <p><u>Mesure 5</u> : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »</p> <p><u>Mesure 7</u> : Élaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques</p>

Thèmes	SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
Développement de pratiques sylvicoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques	Voir : - Gestions qualitative et quantitative de la ressource en eau ; - Restauration et entretien des cours d'eau ; - Gestion et préservation des zones humides	/	<p>Objectif 2 : Diminuer les flux particuliers de manière cohérente <u>Disposition 6</u> : Limiter les flux de Matières En Suspension générés par certaines pratiques agricoles <u>Disposition 7</u> : Développer des pratiques d'exploitations forestières limitant les flux particuliers</p> <p>Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses <u>Disposition 14</u> : Lutter contre les pollutions par les pesticides d'origine agricole</p> <p>Objectif 4 : Stabiliser ou réduire les concentrations en nitrates <u>Disposition 15</u> : Développer des pratiques culturales agricoles permettant de réduire la pollution par les nitrates <u>Disposition 16</u> : Renforcer la protection des eaux dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L.211-3 du Code de l'Environnement)</p>	<p>Ambition 2 : La transition agro écologique <u>Défi 1</u> : Sortir des pesticides et généraliser les pratiques agro écologiques <u>Défi 2</u> : S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation</p>	<p>Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales <u>Mesure 21</u> : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement <u>Mesure 22</u> : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement</p>
Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques					

Gestion quantitative de la ressource en eau

Thèmes	SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
Gestion et préservation des zones humides	<p>Chapitre 8 : Préserver les zones humides : <u>8A</u> : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités</p>	<p>- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</p>	<p>Objectif 18 : Préserver, gérer et restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin <u>Disposition 66</u> : Informer pour une bonne gestion des zones humides <u>Disposition 67</u> : Gérer les zones humides à l'échelle du bassin <u>Disposition 68</u> : Connaître et restaurer les zones humides dégradées <u>Disposition 69</u> : Organiser la préservation des zones humides en fonction des enjeux associés dans les ZHIEP et les ZSGE</p> <p>Objectif 19 : Préserver les têtes de bassin : <u>Disposition 72</u> : Identifier et mettre en place un plan de gestion sur les têtes de bassin</p>	<p>Ambition 10 : La préservation des terres agricoles et forestières <u>Défi 3</u> : Conforter la forêt et les zones humides</p>	
Encourager les économies d'eau	<p>Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau : <u>7A</u> : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau <u>7B</u> : Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage</p>	<p>Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales</p>	<p>Objectif 7 : Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles : <u>Disposition 25</u> : Connaître et respecter les débits minimums biologiques de bassin pour les affluents sensibles de la Vienne <u>Disposition 26</u> : Respecter les objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin</p> <p>Objectif 9 : Sécuriser les ressources en eau et limiter l'augmentation des prélèvements <u>Disposition 33</u> : Mettre en œuvre des démarches à « économie d'eau » dans les bâtiments et espaces publics <u>Disposition 35</u> : Promouvoir et développer des filières relatives aux cultures économes en eau</p>	<p>Ambition 9 : La préservation de la ressource en eau <u>Défi 1</u> : Réguler les usages de l'eau <u>Défi 2</u> : Garantir la qualité de la ressource</p>	
Acquérir des connaissances pour une meilleure gestion	Voir : amélioration des connaissances				

Gestion qualitative de la ressource en eau

SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
<p>Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates : <u>2C</u> : Développer l'incitation sur les territoires prioritaires</p> <p>Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique : <u>3C</u> : Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées <u>3D</u> : Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme <u>3E</u> : Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes</p> <p>Chapitre 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides : <u>4A</u> : Réduire l'utilisation des pesticides <u>4D</u> : Développer la formation des professionnels <u>4F</u> : Améliorer la connaissance</p> <p>Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau : <u>6C</u> : Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages <u>6G</u> : Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants</p>	<p>Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) - Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>	<p>Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses <u>Disposition 9</u> : Identification des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L. 211-3 du Code de l'Environnement) <u>Disposition 10</u> : Réhabiliter et mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif</p> <p>Objectif 5 : Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore - Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration < 2000 Eh - Rénover le parc d'assainissements collectifs défectueux ou vieillissants</p>		<p>Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau <u>Mesure 13</u> : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques <u>Mesure 14</u> : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés <u>Mesure 15</u> : Préserver la qualité des eaux</p>

Amélioration des connaissances

Thèmes	SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
<p>Suivis scientifiques, études complémentaires ou préalables à des actions, amélioration des connaissances, évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des opérations</p>	<p>Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau : <u>1H</u> : Améliorer la connaissance</p> <p>Chapitre 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides : <u>4E</u> : Améliorer la connaissance</p> <p>Chapitre 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants : <u>5A</u> : Poursuivre l'acquisition de connaissances</p> <p>Chapitre 8 : Préserver les zones humides : <u>8E</u> : Améliorer la connaissance</p>		<p>Objectif 1 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux : <u>Disposition 2</u> : Développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin</p>		

Amélioration des connaissances

Thèmes	SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du PNR ML
<p>Animation et coordination du programme</p>	<p>Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau : <u>1G</u> : Favoriser la prise de conscience</p> <p>Chapitre 8 : Préserver les zones humides : <u>8D</u> : Favoriser la prise de conscience</p> <p>Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique <u>9C</u> : Mettre en valeur le patrimoine halieutique</p>	<p>Etude transversale - Etude globale et schéma directeur - Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques - Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation en matière agricole - Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE) - Gouvernance, connaissance, autres.</p>		<p>Ambition 1 : Engagement citoyen <u>Défi 1</u> : Contribuer à la construction et à la diffusion d'une information fiable <u>Défi 4</u> : La santé des citoyens</p>	<p>Orientation 7 : <u>Mesure 34</u> : Concourir à la formation des acteurs du territoire Orientation 8 : <u>Mesure 36</u> : Organiser la communication <u>Mesure 37</u> : Favoriser le lien social par des coopérations locales <u>Mesure 38</u> : Développer les coopérations</p>
<p>Information, sensibilisation et communication</p>	<p>Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant : <u>11B</u> : Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant</p> <p>Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges <u>14A</u> : Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées <u>14B</u> : Favoriser la prise de conscience <u>14C</u> : Améliorer l'accès à l'information sur l'eau</p>				